



Facturation

La prestation de facturation consiste à établir les factures à destination des institutions d'assurance pour le compte des pharmacies. Mais elle est loin de s'arrêter là. Le service de facturation comprend l'ensemble des étapes suivantes qui assurent la qualité optimale de la facturation :

- numérotation et numérisation de tous les documents reçus de la part des officines
- contrôle de toutes les données de facturation (assurance, assuré, médecin, prescription)
- adaptation aux dernières modifications officielles (prix, etc.)
- facturation aux institutions d'assurance et aux assurés, en fonction des conventions en cours
- archivage de toutes les factures éditées et consultation online pendant 10 ans
- information détaillée des pharmacies à propos de leurs factures + décompte de frais
- paiement des créances à échéance fixe (selon contrat), dès 5 jours après consolidation des dossiers Streamfact
- information des assurés sur la facture adressée à leur assurance (service Infocost), si le pharmacien le souhaite
- recouvrement des créances dues par les assurances et les assurés
- ordonnances assurées pendant le parcours allant de la pharmacie à Ofac